Vol. 17, no. 3

Le Marché d'été DE VAL-DAVID

La feuille de CHOU du Marché

Le samedi 1er juillet 2017

Nos marchés sont comme une grande famille. Vient le jour où les petits deviennent grand et quittent le nid. C'est ce qui se produit maintenant avec la Ferme Rose Des Vents. Ils ont grandi, se sont bien développés et maintenant ils se distribuent à grande échelle. Ils sont prêts à voler de leurs propres ailes! Nous les remercions pour ces belles saisons passées avec nous, depuis la fondation du Marché à Val-David. Déjà, nous nous ennuyons d'eux.
Il faut vous dire qu'il n'est pas facile de trouver des éleveurs de poulet disponibles pour venir dans les marchés publics. Pourquoi ? La situation est compliquée. Pour comprendre, lisez bien ce qui suit. (DS)

À la recherche du poulet perdu

La Fédération des producteurs de poulet du Québec compte un peu plus de 750 producteurs qui produisent annuellement plus de 165 millions de volatiles pour se partager des revenus de plus de 600 millions de dollars à la ferme (2012). La mise en marché du poulet québécois est contrôlée par la Fédération des producteurs de poulet du Québec; leur plan conjoint en édicte les règles. C'est le 290e règlement de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles* qui traite du «Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec». L'objet du plan conjoint est toujours le même : « Ordonner et contrôler la production […] de toute volaille destinée à l'abattage ».

Le contingentement, (ou limitation de la distribution) de la volaille est prescrit pas le règlement numéro 292 qui régit la mise en marché du poulet. Le troisième article du règlement spécifie que «toute personne qui veut produire et mettre en marché du poulet doit préalablement acquérir soit l'entreprise d'un producteur soit le quota ou une partie du quota d'un producteur.» Les plus récentes transactions effectuées fixaient le prix du quota à 900$ le mètre carré, soit environ 100$ du poulet. Ainsi, une ferme moyenne abritant 36 000 poulets détient des quotas d'une valeur totale de 3 600 000$.

En théorie, il est possible d'acheter de plus petites quantités de quotas. Le minimum d'achat étant fixé à 10 m^2, quiconque désire élever du poulet pourrait investir 9 000$ pour avoir le droit d'élever, commercialement, une centaine de poulets à la fois. En pratique, par contre, depuis 2010, moment où le conseil d'administration de la Fédération a suspendu (indéfiniment) le système de vente de quotas, pas un quota de poulet n'a changé de main. Et même lorsque le système centralisé de vente de quotas était opérationnel, il ne s'y vendait pas de «nouveaux » quotas. Pour accéder à la production de volaille à cette époque, il aurait fallu acheter une ferme à vendre, en payant les millions de dollars associés à la valeur de ses quotas, de son terrain et de ses bâtiments. (suite ➤)

Bref, la mainmise de la Fédération sur le droit des Québécois de produire de la volaille est totale. Totale… ou presque : il est encore possible de produire jusqu'à 100 poulets annuellement sans détenir de quotas. Alors que ce nombre peut suffire à une petite famille, il est largement insuffisant pour une petite ferme artisanale. Qui plus est, cette permission spéciale est assortie d'une contrainte importante : la limite de 100 poulets est associée à une adresse et non à un individu. Différents membres d'une même famille, amis, voisins, ne peuvent pas élever 100 poulets chacun sur le même terrain. Ainsi, pour une coopérative d'habitation, par exemple, il serait illégal de construire un grand poulailler pour y abriter les poulets de chacun. Tout aussi illégal serait le projet de quelques amis d'élever ensemble quelques centaines de poulets sur une terre dont ils partageraient les droits de propriété. Illégal aussi le projet de club privé «d'élevage à forfait» où un fermier serait payé pour s'occuper de poulets appartenant aux membres du club. Et n'allez pas douter de la volonté de la Fédération à faire respecter la loi, elle traque sans relâche les productions moribondes de quelques centaines de poulets sans quotas. Le contrôle total de la production paraît essentiel pour la Fédération et celle-ci n'hésite pas à solliciter l'aide de ses membres pour débusquer les rebelles qui produiraient sans quota. Si, au contraire, la Fédération prônait l'ouverture de la profession, elle pourrait accepter que l'État choisisse d'octroyer gratuitement à 500 fermes artisanales le droit de produire chacune 500 poulets par année, ce qui ne représenterait finalement pas grand-chose, soit à peu près la production annuelle d'une ferme moyenne de la Fédération. Céder ainsi l'équivalent d'un sept-centième de sa production globale à des centaines d'artisans québécois ne devrait pas être perçu comme une défaite, bien au contraire. Texte extrait de *La ferme impossible*, Dominic Lamontagne, Écosociété, 2015, p.62.

Nous continuons à chercher un producteur de poulets pour notre marché à Val-David.

Le gagnant du Panier Desjardins des producteurs au marché du 24 juin dernier est M. Benoit Chabot, de St-Sauveur. Félicitations!

MARCHÉ de Qualité Agroalimentaire

Val-David Un monde à part

Desjardins Caisse populaire de Sainte-Agathe-des-Monts